



COMPTE-RENDU

de la séance du conseil municipal du 04/07/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de MARON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de MARON sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30/06/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 13 / votants : 14

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, M. Patrick BERNARD, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusées : Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à M. de TARLÉ) et Mme Odile GUINNEPAIN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHERPITEL.

1 - Approbation du compte rendu du 13 juin 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Approbation du compte de gestion 2019 – budget principal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Déols à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal.

3 - Approbation du compte administratif 2019 – budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	522 777,83 €
- Recettes :	571 679,63 €
- Résultat de l'exercice :	48 901,80 €
- Résultat de clôture :	49 271,39 €.

Investissement :

- Dépenses :	77 201,95 €
- Recettes :	172 732,52 €
- Résultat de l'exercice :	95 530,57 €
- Résultat de clôture :	63 019,88 €
- Restes à réaliser :	60 865,00 €

4 - Vote du budget principal 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2020 de la commune par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme il suit :

Le budget fonctionnement 2020					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
012	Personnel	233 850 €	73	Impôts et taxes	325 091 €
65	Indemnités, Regroupements, subventions	108 557 €	74	Dotations	186 874 €
011 (60)	Eau, énergie, entretien, fournitures	88 300 €	70	Domaine	50 800 €
011 (61)	Ent/répar, assur, formation	55 350 €	75	Immeubles	1 702 €
014	Atténuation Produits CAC	33 700 €	6419	Entretien stat épuration	1 250 €
011 (62)	Ctx, Com. Telecom	26 050 €	76	Financiers	2,61 €
011 (63512)	Taxe foncière	1 700 €	77	Exceptionnels	700 €
66	Intérêts d'emprunt	1 700 €			
022	Dépenses imprévues	2 331 €			
	S/Total	551 538 €		S/Total	566 419,61 €
	Excédent brut 2020	(14 882 €)	R002	Report excédent 2019	49 271,39 €
	Excédent total 2020	64 153 €			
	TOTAL	615 691 €		TOTAL	615 691 €

Le budget d'investissement 2020					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
1641	Emprunt	49 955 €	10222	FCTVA	5 800 €
202	Documents Urbanisme et cadastre	1 000 €			
21	RAR : Chemin Carrières	17 244 €	10226	Taxe d'aménagement	1 500,12 €
21534	RAR : Eclairage public	13 000 €	1341	DETR	3 231 €
21311	RAR : Ravalement mairie	19 050 €	1323	FAR : mairie	7 350 €
21312	RAR : Porte cantine	5 829 €	1323	FAR : portes cantine et salle polyvalente	4 721 €
21318	RAR : Porte salle polyvalente	5 742 €			
2152	Réfection chemins Piou	53 105 €	13251	FDC 2018 et 2019	29 000 €
21312	Projet baies coulissantes cantine	26 900 €	1323	FAR : baie coulissante	13 050 €
				S/Total	64 652,12 €
			R002	Excédent clôture 2019	63 019,88 €
				TOTAL	127 672 €
				Virement de la section fonctionnement	64 153 €
	TOTAL	191 825 €		TOTAL	191 825 €

5 - Subvention à l'association Familles rurales de MARON

M. Patrick BERNARD, membre du Conseil Municipal et Président de l'association Familles Rurales, quitte la salle pour ne participer ni à la délibération ni au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et avoir constaté la subvention de 10 922 € reçue de la CAF au profit de l'accueil de loisirs, le Conseil Municipal vote une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron. Le montant de cette subvention s'élève à :

- 12 000 € pour la gestion de l'accueil de loisirs,
- 200 € pour le fonctionnement de l'association.

6 - Approbation du compte de gestion 2019 – budget Commerce

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Déols à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget commerce.

7 - Approbation du compte administratif 2019 – budget Commerce

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget commerce 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 18 392,95 €
- Recettes : 9 366,26 €
- Résultat de l'exercice : - 9 026,69 €
- Résultat de clôture : 3 824,15 €

Investissement :

- Dépenses : 3 776,58 €
- Recettes : 5 228,14 €
- Résultat de l'exercice : 1 451,56 €
- Résultat de clôture : 13 884,48 €

8 - Vote du budget Commerce 2020

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention, le budget primitif pour l'exercice 2020 du commerce par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme il suit :

Le budget fonctionnement 2020					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
60632	Petit équipement	1 800,00 €	752	Loyers	7 199,59 €
615228	Entretien, réparations	6 000,00 €			
65888	Reliquats de centimes sur la TVA	10,48 €	777	Quote-part des subventions d'investissement	2 166,26 €
6811	Dotation aux amortissements immo	5 228,05 €			
	S/Total	13 038,53 €		S/Total	9 365,85 €
	Déficit brut 2020	3 672,68 €	R002	Report excédent 2019	3 824,15 €
	Excédent total 2020	151,47 €			
	TOTAL	13 190,00 €		TOTAL	13 190,00 €

Le budget d'investissement 2020					
Dépenses ou Charges			Recettes ou Produits		
13911	Subv investissement transférées	152,45 €	28128	Amortissement aménagement cour restau	129,68 €
13912	Subv investissement transférées	381,12 €			
13913	Subv investissement transférées	762,25 €	281318	Amortissement bâtiment le chat noir	5 098,37 €
13918	Subv investissement transférées	870,44 €			
2132	Travaux divers	17 097,74 €			
				S/Total	5 228,05 €
			R001	Excédent clôture 2019	13 884,48 €
				TOTAL	19 112,53 €
			R021	Virement de la section fonctionnement	151,47 €
	TOTAL	19 264,00 €		TOTAL	19 264,00 €

9 - 3^{ème} acompte de participation 2020 au SIRP MARON / SASSIERGES SAINT-GERMAIN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'un 3^{ème} acompte de 3 000 € ,
- demande à la commune de SASSIERGES ST-GERMAIN de bien vouloir verser au SIRP un 3^{ème} acompte de 2 000 €.

10 - Création d'un emploi permanent

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création à compter du 25 août 2020 d'un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

11 - Recrutement d'un agent contractuel en cas de vacance temporaire d'emploi

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels en cas de vacance temporaire.

12 - Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

13 - Règlement intérieur et contrat de location des salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réétudier le règlement intérieur des salles communales qui sera de nouveau proposé au vote lors du conseil du 18 juillet.

14 - Règlement intérieur du restaurant scolaire et accueil périscolaire

Les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire sont reportés au conseil du 18 juillet.

15 - Fonctionnement médiathèque 2020

Après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote un budget pour la médiathèque de 3 250 € :

- 2 500 € pour l'acquisition des livres et fournitures,
- 750 € pour l'animation.

16 - Tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe le tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux pour la saison 2020/2021 à 2 300 €.

17 - Amélioration de la Communication

- Presse : il y a eu 3 parutions dans la presse (Nouvelle République et l'Echo du Berry) pour les convocations du Conseil Municipal et la manifestation contre la fermeture de la Halle.
- Site internet : les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet, le trombinoscope des élus a été mis en ligne et un changement de site internet est en projet.
- Rappel de la page facebook l'air libre à Mâron.
- Agenda : 26/06 : Pot de départ à la retraite de Mme DESCHAMPS et Mme PLISSON
 - 10/07 : Conseil Municipal
 - 18/07 : Conseil Municipal
 - 02/10 : Soirée spectacle chanson française « sweet lady »
 - 17-18/10 : Fête du marron
- A chaque Conseil, un point sur l'actualité des éoliennes et sur l'agenda sera fait.

18 - Conseil Municipal du 10 juillet

Vu l'arrêté du 30 juin 2020, le conseil municipal se réunira le 10 juillet 2020 à 18h, afin d'élire 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Sera rajouté à l'ordre du jour, l'élection des délégués pour le Pays Castelroussin.

19 - Questions diverses ouvertes au Public

- L'association Familles Rurales demande l'autorisation pour stocker du matériel dans le hangar.
- M. Patrick BERNARD informe le Conseil qu'il a donné sa démission en tant que président de l'association Familles Rurales, qui prendra effet le 26 septembre 2020, lors de l'assemblée générale.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 12h30.

Le Maire,



